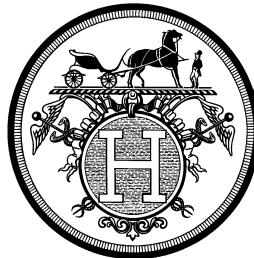


HERMES INTERNATIONAL
Société en Commandite par Actions au capital de 53 840 400,12 € euros,
immatriculée sous le n° 572 076 396 RCS PARIS
dont le siège social est fixé au 24, rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 PARIS



Paris, le 16 avril 2020, 18h45

**ASSEMBLEE GENERALE DU 24 AVRIL 2020
MISE À JOUR DES MODALITES DE VOTE PAR PROCURATION**

Dans le contexte de l'épidémie du Covid-19 et dans le respect des consignes du gouvernement, la gérance a décidé de tenir l'Assemblée générale mixte d'Hermès International du 24 avril 2020 à huis clos, hors la présence physique de ses actionnaires, dans les locaux de la société à Pantin.

Il ne sera pas possible d'assister personnellement à l'Assemblée générale, et il ne sera donc pas délivré de cartes d'admission.

En application du décret n° 2020-418 du 10 avril 2020 paru au Journal Officiel le 11 avril 2020, les modalités de participation décrites dans l'avis de convocation publié au BALO le 6 avril 2020 sont mises à jour comme suit :

Procuration à une personne dénommée par correspondance (avec le formulaire papier) ou par e-mail

Pour être pris en compte, les désignations de procuration devront être reçus par BNP Paribas Securities Services **jusqu'au quatrième jour précédent** la tenue de l'Assemblée générale, soit le **lundi 20 avril 2020** par courrier à BNP Paribas Securities Services – CTO Assemblées Générales – Les Grandes Moulins de Pantin 9 rue de Débarcadère – 93761 Pantin Cedex ou par e-mail à paris.bp2s.france.cts.mandats@bnpparibas.com.

Le mandataire adresse ses instructions pour l'exercice des mandats dont il dispose, à BNP Paribas Securities Services au plus tard le **quatrième jour précédent** la tenue de l'Assemblée générale, soit le **lundi 20 avril 2020 à minuit** (heure de Paris), par email à paris.bp2s.france.cts.mandats@bnpparibas.com en utilisant le formulaire de vote à distance.

Procuration à une personne dénommée par Votaccess :

Afin que les désignations de procuration exprimées par Votaccess puissent être valablement prises en compte, les confirmations devront être réceptionnées **jusqu'au quatrième jour précédent** la tenue de l'Assemblée générale, soit le **lundi 20 avril 2020**, à minuit (heure de Paris).

Le mandataire adresse ses instructions pour l'exercice des mandats dont il dispose, à BNP Paribas Securities Services au plus tard le **quatrième jour précédent** la tenue de l'Assemblée générale, soit le **lundi 20 avril 2020** à minuit (heure de Paris), par email à paris.bp2s.france.cts.mandats@bnpparibas.com en utilisant le formulaire de vote à distance.

Changements d'instructions

Un actionnaire qui a déjà exprimé son vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation peut choisir un autre mode de participation à l'assemblée sous réserve que son instruction en ce sens parvienne à BNP Paribas Securities Services au plus tard le **quatrième jour précédent** la tenue de l'Assemblée générale, soit le **lundi 20 avril 2020** à minuit (heure de Paris), par email à paris.bp2s.qis.assemblees@bnpparibas.com ; les précédentes instructions reçues sont alors révoquées.

Un tableau récapitulant les modalités de participation à l'assemblée figure en annexe.

Nous vous rappelons que vous pouvez adresser vos questions écrites en amont de l'Assemblée générale, de préférence par e-mail à ag2020@hermes.com, en justifiant de la qualité d'actionnaire. Il ne sera pas possible de poser des questions ni de proposer des résolutions nouvelles pendant l'Assemblée générale.

L'Assemblée générale sera retransmise en intégralité sur le site Internet de la société finance.hermes.com le vendredi 24 avril 2020 à 9 h 30 (heure de Paris), et en différé.

Hermès International invite ses actionnaires à consulter régulièrement la rubrique dédiée à l'Assemblée générale sur le site Internet de la société qui sera actualisé des éventuelles évolutions réglementaires et/ou des recommandations de l'Autorité des marchés financiers susceptibles d'intervenir avant l'Assemblée générale.

COMMENT PARTICIPER À L'ASSEMBLÉE

VOUS SOUHAITEZ	Assister personnellement à l'Assemblée générale	Vous êtes actionnaire au nominatif	<p>Il ne sera pas possible d'assister personnellement à l'Assemblée générale, qui se tiendra exceptionnellement à huis clos, et il ne sera donc pas délivré de cartes d'admission.</p> <p>.</p>
		Vous êtes actionnaire au porteur	<p>Il ne sera pas possible d'assister personnellement à l'Assemblée générale, qui se tiendra exceptionnellement à huis clos, et il ne sera donc pas délivré de cartes d'admission.</p> <p>.</p>
Donner procuration avec le formulaire papier	Vous êtes actionnaire au nominatif ou au porteur	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Vous recevez la brochure de convocation accompagnée du formulaire de vote par correspondance ou par procuration par courrier postal, sauf si vous avez demandé une réception par courrier électronique. ◆ Si vous entendez être représenté par le président : <ul style="list-style-type: none"> • cochez la case « JE DONNE POUVOIR AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE »; • ne remplissez aucun autre cadre ou aucune autre case du document ; • datez et signez dans le cadre « DATE ET SIGNATURE » prévu en bas à cet effet. ◆ Si vous entendez être représenté par une autre personne : <ul style="list-style-type: none"> • cochez la case « JE DONNE POUVOIR A : [•] pour me représenter à l'Assemblée » ; • Complétez les indications d'identité et d'adresse à son sujet ; • ne remplissez aucun autre cadre ou aucune autre case du document ; • datez et signez dans le cadre « DATE ET SIGNATURE » prévu en bas à cet effet. ◆ Si vous êtes actionnaire au nominatif, retournez le formulaire à l'aide de l'enveloppe jointe à la convocation à BNP Paribas Securities Services. ◆ Si vous êtes actionnaire au porteur, retournez le formulaire à l'intermédiaire financier qui assure la gestion de votre compte. 	<p>Le formulaire dûment rempli et signé, accompagné de l'attestation d'inscription en compte pour les actionnaires au porteur doivent parvenir à BNP Paribas Securities Services au plus tard le lundi 20 avril 2020. Aucun formulaire de participation reçu après cette date ne sera pris en compte.</p> <p>Attention : compte tenu de la réunion à huis clos de l'Assemblée, tout mandataire devra impérativement adresser ses instructions au plus tard le lundi 20 avril 2020 (à minuit heure de Paris), par email (paris.bp2s.france.cts.mandats@bnpparibas.com) en utilisant le formulaire de vote à distance</p>
Donner procuration par e-mail	<p>Vous êtes actionnaire au nominatif</p> <p>Vous êtes actionnaire au porteur</p>	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Si vous entendez être représenté par le président : <ul style="list-style-type: none"> • Vous devez envoyer un e-mail à paris.bp2s.france.cts.mandats@bnpparibas.com • Cet email devra obligatoirement contenir les informations : nom de la société et date d'assemblée, nom, prénom, adresse, références bancaires du mandant. ◆ Si vous entendez être représenté par une autre personne : <ul style="list-style-type: none"> • Vous devez envoyer un e-mail à paris.bp2s.france.cts.mandats@bnpparibas.com • Cet email devra obligatoirement contenir les informations : nom de la société et date d'assemblée, nom, prénom, adresse, références bancaires du mandant ainsi que les noms, prénoms et adresse du mandataire <ul style="list-style-type: none"> ◆ Si vous entendez être représenté par le président : <ul style="list-style-type: none"> • Vous devez envoyer un e-mail à paris.bp2s.france.cts.mandats@bnpparibas.com • Cet email devra obligatoirement contenir les informations : nom de la société et date d'assemblée, nom, prénom, adresse, références bancaires du mandant. • Vous devez obligatoirement demander à l'intermédiaire financier qui assure la gestion de votre compte d'envoyer une confirmation écrite au service Assemblées générales de BNP Paribas Securities Services – CTO Assemblées générales • Les Grands Moulins de Pantin 9, rue du Débarcadère – 93761 Pantin Cedex. ◆ Si vous entendez être représenté par une autre personne : <ul style="list-style-type: none"> • Vous devez envoyer un e-mail à paris.bp2s.france.cts.mandats@bnpparibas.com • Cet email devra obligatoirement contenir les informations : nom de la société et date d'assemblée, nom, prénom, adresse, références bancaires du mandant ainsi que les noms, prénoms et adresse du mandataire 	<p>Les procurations au président données par voie électronique doivent être transmises au plus tard la veille de l'Assemblée, à 15 h 00 (heure de Paris).</p> <p>Par dérogation, les procurations données à toute autre personne par voie électronique doivent être transmises à BNP Paribas Securities Services au plus tard le lundi 20 avril 2020.</p> <p>Attention : compte tenu de la réunion à huis clos de l'Assemblée, tout mandataire devra impérativement adresser ses instructions au plus tard le lundi 20 avril 2020 à minuit heure de Paris, par email (paris.bp2s.france.cts.mandats@bnpparibas.com) en utilisant le formulaire de vote à distance</p>

VOUS SOUHAITEZ

Voter par correspondance avec le formulaire papier	<p>Vous êtes actionnaire au nominatif ou au porteur</p>	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Vous recevez la brochure de convocation accompagnée du formulaire de vote par correspondance ou par procuration par courrier postal, sauf si vous avez demandé une réception par courrier électronique. <ul style="list-style-type: none"> • cochez la case « JE VOTE PAR CORRESPONDANCE »; • pour voter « OUI » aux résolutions ne pas noircir les cases correspondantes; • pour voter « NON » à certaines résolutions, noircir les cases correspondantes; • pour s'abstenir à certaines résolutions noircir «ABSTENTION» (ce vote n'est plus considéré comme un vote négatif et ne sera pas pris en compte dans les votes exprimés); • n'oubliez pas de faire votre choix « SI DES AMENDEMENTS OU DES RÉSOLUTIONS NOUVELLES ÉTAIENT PRÉSENTES EN ASSEMBLÉE »; • ne remplissez aucun autre cadre ou aucune autre case du document ; • datez et signez dans le cadre « DATE ET SIGNATURE » prévu en bas à cet effet. ◆ Si vous êtes actionnaire au nominatif, retournez le formulaire à l'aide de l'enveloppe jointe à la convocation à BNP Paribas Securities Services ; ◆ Si vous êtes actionnaire au porteur, retournez le formulaire à l'intermédiaire financier qui assure la gestion de votre compte. 	<p>Le formulaire dûment rempli et signé, accompagné de l'attestation d'inscription en compte pour les actionnaires au porteur doivent parvenir à BNP Paribas Securities Services au plus tard le lundi 20 avril 2020. Aucun formulaire de participation reçu après cette date ne sera pris en compte.</p>
Participer par Internet La plateforme « VOTACCESS » vous permet de donner pouvoir au président ou de voter à distance.	<p>Vous êtes actionnaire au nominatif</p>	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Si vous êtes actionnaire au nominatif pur vous vous connectez au site Internet « PLANETSHARES » (https://planetshares.bnpparibas.com), en utilisant le numéro d'identifiant et le mot de passe qui vous ont été communiqués. Sur la page d'accueil, il vous faut cliquer sur « PARTICIPER AU VOTE » qui vous dirigera vers la plateforme « VOTACCESS » et suivre les instructions affichées à l'écran. ◆ Si vous êtes actionnaire au nominatif administré vous pouvez récupérer votre mot de passe sur le site « PLANETSHARES » (https://planetshares.bnpparibas.com), en utilisant l'identifiant qui se trouve en haut à droite du formulaire de vote par correspondance ou par procuration adressé avec la convocation. Dans le cas où vous ne disposez pas de mot de passe, vous devrez le demander en cliquant sur le bouton suivant : « MOT DE PASSE OUBLIÉ OU NON REÇU ? », et suivre les indications affichées à l'écran pour obtenir le mot de passe de connexion. 	<p>Le site « VOTACCESS » sera ouvert à partir du 1^{er} avril 2020. Les possibilités de voter par Internet avant l'Assemblée seront interrompues la veille de l'Assemblée soit le jeudi 23 avril 2020 à 15h00, heure de Paris. Afin d'éviter tout encombrement éventuel du site Internet sécurisé dédié, il est recommandé aux actionnaires de ne pas attendre la veille de l'Assemblée pour voter.</p>
	<p>Vous êtes actionnaire au porteur</p>	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Vous devez prendre contact avec votre établissement teneur de compte. Seuls les actionnaires au porteur dont l'établissement teneur de compte a adhéré au système « VOTACCESS » et leur propose ce service pour cette assemblée pourront y avoir accès. Si vous souhaitez voter par Internet, vous devez vous connecter sur le portail Internet de votre établissement teneur de compte, à l'aide de vos codes d'accès habituels, puis accéder au portail « BOURSE » de celui-ci et enfin au service « VOTACCESS ». L'accès à la plateforme « VOTACCESS » par le portail Internet de votre établissement teneur de compte peut être soumis à des conditions d'utilisation particulières définies par cet établissement. En conséquence, si vous êtes intéressé(e) par ce service vous êtes invité(e) à vous rapprocher de votre teneur de compte afin d'en prendre connaissance. 	